

> France

## Vélo. Le casque sera obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans

Publié le 23 décembre 2016



Un décret, publié hier au Journal officiel, prévoit que le port du casque sera obligatoire à vélo pour les enfants de moins de 12 ans. Et ce, aussi bien en tant que « conducteur », que passager. Petite précision : le casque ne doit pas être seulement « posé » sur la tête, mais aussi bien attaché. Pour que chaque famille puisse avoir le temps de « s'équiper correctement », le ministère de l'Intérieur a prévu un délai de mise en application de trois mois. La mesure sera donc

effective le 22 mars 2017. Côté sanctions, le décret prévoit, pour les contrevenants, une amende de 4e classe. Celle-ci s'élève à 135 euros (90 pour l'amende minorée). Autant donc que pour le non respect d'un feu rouge ou d'un stop, comme d'une conduite sans ceinture de sécurité.

Retrouvez **plus d'articles**

[Sécurité](#) [Sécurité routière](#) [Casque](#) [Vélo](#) [Enfants](#)